

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ÉTAPE 1 DU PROCESSUS**

**CONSULTATION ÉCRITE – EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-U59-15 - PPCMOI – PROJET  
PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN  
IMMEUBLE CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 747 155 ET UNE PARTIE DU  
LOT 5 747 381 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE  
TERREBONNE - ZONES CV-240 ET P-249**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 22 février 2022, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :
  - Résolution numéro 2022-U59-15 - PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble concernant le bâtiment situé sur le lot 5 747 155 et une partie du lot 5 747 381 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne - zones Cv-240 et P-249.

**Objet de la résolution**

2. Ce premier projet de résolution concerne le site situé sur le lot 5 747 155 et une partie du lot 5 747 381 au cadastre du Québec et consiste en un projet de conversion d'un bâtiment existant vers une utilisation mixte de type commerciale (c2) et communautaire (p3) dans les zones Cv-240 et P-249, avec les conditions suivantes :
  - Des mesures de protection devront être assurées pour la préservation des arbres matures existants sur le site;
  - Les espaces naturels devront être préservés entre le voisin et le site;
  - L'ajout d'une bande de maçonnerie pour la fondation hors-sol de l'agrandissement;
  - L'ajout d'insertions de teintes de bois naturel à la façade avant secondaire donnant sur la rue Larocque Est;
  - Tout éclairage au bâtiment ou pour l'aire de stationnement devra être de type LED à défilé absolu, dirigé vers le bas et dans un ton de blanc chaud;
  - La gestion des eaux de surface devra être planifiée à même le site sans impact supplémentaire sur les infrastructures voisines ou publiques;
  - Dépôt d'une garantie financière d'un montant de 10 000 \$ afin de garantir la conformité du projet et le respect des exigences.

**Consultation écrite**

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 22 février 2022, **ce premier projet de résolution fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation.**

**Modalité pour la consultation écrite**

4. La consultation écrite se fera du 2 au 17 mars 2022.
5. Les questions et commentaires concernant ce premier projet de résolution doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 17 mars 2022 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
a/s Service juridique et du greffe  
50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

*\*\*\*Attention aux délais postaux applicables\*\*\**

- Par courriel à l'adresse suivante [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca)

#### **Approbation référendaire**

6. Ce premier projet de résolution ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

#### **Zone concernée**

7. Les zones concernées par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sont les suivantes et elles sont délimitées par les voies de circulation suivantes :

- Cv-240 :
  - Au sud de la rue Saint-Joseph et des lots 5 580 949, 5 580 944, 5 580 941, 5 580 933, 5 580 928 et 5 580 924;
  - À l'est de la rue Saint-Vincent;
  - Au nord de la rue Larocque Est et des lots 5 746 928, 5 747 109, 5 747 111, 5 747 105 et 5 747 381;
  - À l'ouest des rues Sainte-Agathe et Saint-Bruno.
- P-249 :
  - Au sud de la rue Principale Est et du lot 5 747 155;
  - À l'est des lots 5 747 155, 5 747 105, 5 747 151, 6 321 431, 6 321 430, 5 747 100 et 5 747 094;
  - Au nord du lot 5 747 094;
  - À l'ouest des lots 5 747 283 et 5 747 288.

#### **Documents à être consultés**

8. Le premier projet de résolution et le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 7 du présent avis sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 22 février 2022) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 mars 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière